



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3400-23-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3400-23-22 modifiant le règlement sur les permis et certificats Z-3400 visant à régler la durée des travaux permise pour tous les travaux ne nécessitant pas de permis ou de certificat d'autorisation.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 7 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF BY-LAW Z-3400-23-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on July 4, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the by-law Z-3400-23-22 amending the Permits and Certificates By-law Z-3400 to regulate the duration of work permitted for all work not requiring a permit or certificate of authorization.

It comes into force on the day of the publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT Z-3400-23-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 7 juillet 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3400-23-22 modifiant le règlement sur les permis et certificats Z-3400 visant à régler la durée des travaux permise pour tous les travaux ne nécessitant pas de permis ou de certificat d'autorisation, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 7 juillet 2022, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 7 juillet 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate